

OUVERTURE D'ETABLISSEMENT (PERSONNE PHYSIQUE)

(Même circonscription ou circonscription différente de l'établissement principal)

N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE

COÛT

Frais Greffe à l'ordre du GTC de Fort-de-France

Immatriculation secondaire (1^{er} établissement dans le département)

Création simple	Néant	Micro-Entreprise	- 76,38 €	Entreprise individuelle
Prise en location-gérance ou en gérance-mandat, achat, toute mutation à titre onéreux	- 2,55 €	Micro-Entreprise	- 78,93 €	Entreprise individuelle

Inscription complémentaire (à partir du 2^{ème} établissement dans le département)

Création simple	- 5,90 €	Micro-Entreprise	- 51,73 €	Entreprise individuelle
Prise en location-gérance ou en gérance-mandat, achat, toute mutation à titre onéreux	- 8,45 €	Micro-Entreprise	- 54,28 €	Entreprise individuelle

Acquisition d'un fonds exploité - 2,55 € Micro-Entreprise - 49,18 € Entreprise individuelle

Transfert d'un établissement secondaire hors ressort (Idem immatriculation secondaire)

Ajouter :	Notification à l'ancien greffe			
	- Néant	Micro-Entreprise	- 7,64 €	Entreprise individuelle

Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

Service + :

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire P2 est téléchargeable sur
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17341.xhtml>

PIECES JUSTIFICATIVES

Dans tous les cas

- 1 copie du **bail commercial** ou du **titre de propriété** ou du **contrat de domiciliation** ou du **justificatif de domicile de l'exploitant** ou une **attestation d'hébergement** + une copie du **justificatif de domicile de l'hébergeant**
- 1 **extrait K** de moins de 3 mois

Dans le cas d'un achat de fonds

- 1 copie de l'**acte de vente enregistré** par le Service des Impôts des Entreprises
- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ou 1 copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution

Dans le cas d'une prise en location-gérance

Toutes les formalités relatives à la prise en location-gérance d'un fonds nécessitent des déclarations conjointes du loueur et du preneur pour leurs formalités au CFE

- 1 copie du **contrat de location-gérance** enregistré par le Service des Impôts des Entreprises si le contrat est à durée indéterminée
- 1 exemplaire du **Journal d'Annonces Légales** ayant publié la mise en location-gérance ou 1 copie de la **demande d'avis accompagnée de la facture** précisant le nom du journal et la date de parution

POUR L'ACTIVITE

Si elle est réglementée : Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité.

Pour les transports : Attestation d'aptitude à l'inscription délivrée par la D.E.A.L.

Pour les ventes de boissons alcoolisées à consommer sur place, à emporter : Licence ou récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation ou de translation, dûment validé par la Mairie du lieu d'implantation (imprimé cerfa n° 11543).

Pour la restauration et les métiers de bouche : Attestation de suivi de stage d'hygiène, Déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale (imprimé cerfa n° 13984), Information à faire en Mairie.

Tous les actes remis par les étrangers ou membres de l'Union Européenne doivent être traduits en français.